

DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TERSSAC N°41-2024

Nombre de Conseillers	L'an deux mille vingt quatre et le deux décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Terssac se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des Communes et sous la présidence de M. Yves CHAPRON, Maire.
en exercice : 15 présents : 14 votants : 14	ÉTAIENT PRÉSENTS ou REPRÉSENTES: Yves CHAPRON, Nathalie LACASSAGNE, Bernard CALMETTES, Pierre SOULIE, Pascale SAUREL, Jean-Claude ARNAUD, Sébastien MARTINEZ (absent jusqu'à la délibération 47), Jacqueline COURNEDE, Joël MANAS, Anne-Marie ROQUES, Philippe CHABBAL, Marie-Hélène FRANCOIS, Pierre ALBINET, Claudine MONTELS, Lina POUGET
<u>Date convocation</u> 26/11/2024	
<u>Date d'affichage</u> 26/11/2024	
Secrétaire de séance : Philippe CHABBAL	

OBJET : Approbation du Procès Verbal de la séance du 14 octobre 2024

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2024 a été dressé et communiqué avec la convocation du Conseil Municipal du 2 décembre 2024.

Il vous est demandé d'approuver ledit Procès Verbal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 14 voix et 1 absent :

- APPROUVE le Procès Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2024.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Philippe CHABBAL



Yves CHAPRON